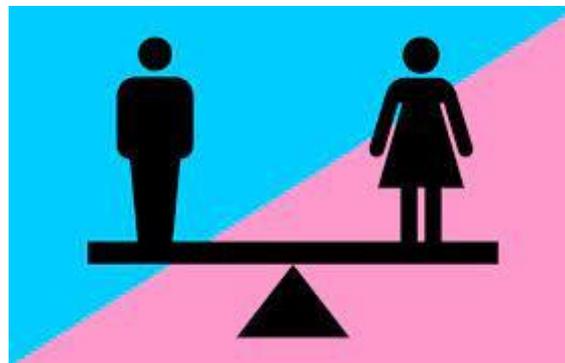


# RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



ANNÉE 2024

*Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>4</b>
<b>BILAN DES ACTIONS MENÉES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>4</b>
1. LES EFFECTIFS .....	4
2. AGE MOYEN DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE : .....	5
3. MOUVEMENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE .....	5
4. DEROULEMENT DE CARRIERE .....	5
<i>Les avancements d'échelon .....</i>	<i>5</i>
<i>Les avancements de grade .....</i>	<i>6</i>
5. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL .....	6
6. REMUNERATION NETTE FISCALE DES AGENTS .....	6
<b>DEUXIEME PARTIE.....</b>	<b>7</b>
<b>BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES.....</b>	<b>7</b>
1. LA POLITIQUE ENFANCE .....	7
<i>Répartition des inscriptions .....</i>	<i>7</i>
<i>Eléments chiffrés.....</i>	<i>7</i>
2. LA POLITIQUE JEUNESSE .....	8
<i>Répartition des inscriptions .....</i>	<i>8</i>
3. LE SERVICE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE .....	8
<i>Eléments chiffrés.....</i>	<i>9</i>
4. FRANCE SERVICES A HOUDAN ET SEPTEUIL .....	9
<i>Eléments chiffrés.....</i>	<i>9</i>
5. LE SERVICE EMPLOI .....	10
<i>Eléments chiffrés.....</i>	<i>10</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>11</b>

## INTRODUCTION

**Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.**

Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L.2311-1-2 du CGCT), et est entré en vigueur pour le projet de budget 2016 par décret du 24 juin 2015, qui en fixe également le contenu :

Ce rapport doit se composer de deux parties :

1. La première partie concerne le **bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale** (partie rédigée par la direction des ressources humaines)
2. La seconde partie concerne le **bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.**

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'égalité entre tous les citoyens est un principe qui figure à l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958. Le législateur a souhaité donner une priorité à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'agit de rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les espaces de notre société. Ainsi, les collectivités sont amenées à jouer un rôle moteur dans cette lutte contre ces inégalités.

Un encadrement juridique de cette action est apparu nécessaire avec l'entrée en vigueur de la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité entre les femmes et les hommes », imposant aux collectivités de plus de 20 000 habitants de produire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport établit un état des lieux comparatif en genre concernant, les répartitions des agents, les mouvements, les avancements, les formations, le temps de travail et la rémunération.

Il met en avant également le souhait de la collectivité de sensibiliser ses agents sur la problématique de l'égalité hommes-femmes.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de l'attention que la collectivité porte à ce sujet dans l'élaboration des politiques publiques et dans la construction d'une société plus juste et respectueuse de chacun.

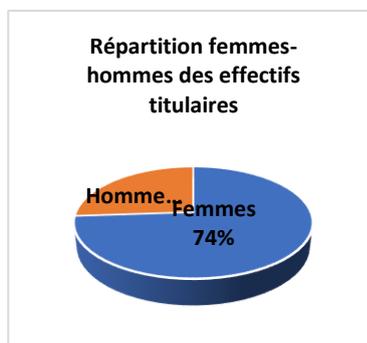
# PREMIERE PARTIE

## BILAN DES ACTIONS MENÉES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

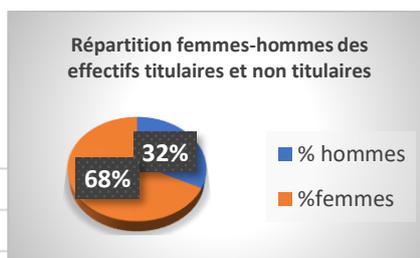
### 1. Les effectifs

#### Titulaires et Non titulaires :

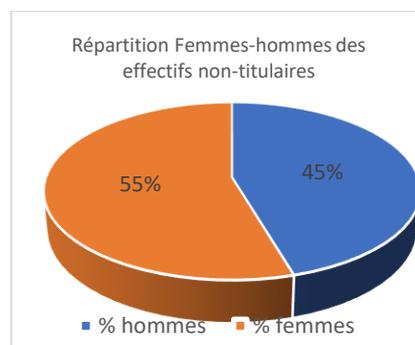
<u>Titulaires</u>					
	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
TOTAL	17	6	23	74	26



<u>Non Titulaires</u>					
	Femmes	Hommes	Total	% hommes	% femmes
TOTAL	6	5	11	45	55

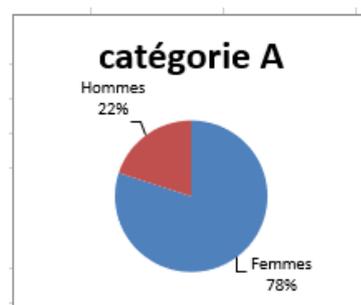


Répartition	Femmes	Hommes	total	% f	% h
administrative	19	1	20	95%	5%
technique	3	7	10	30%	70%
culturelle	1	2	3	33%	67%
sportive	0	1	1	0%	100%
TOTAL	23	11	34	68%	32%

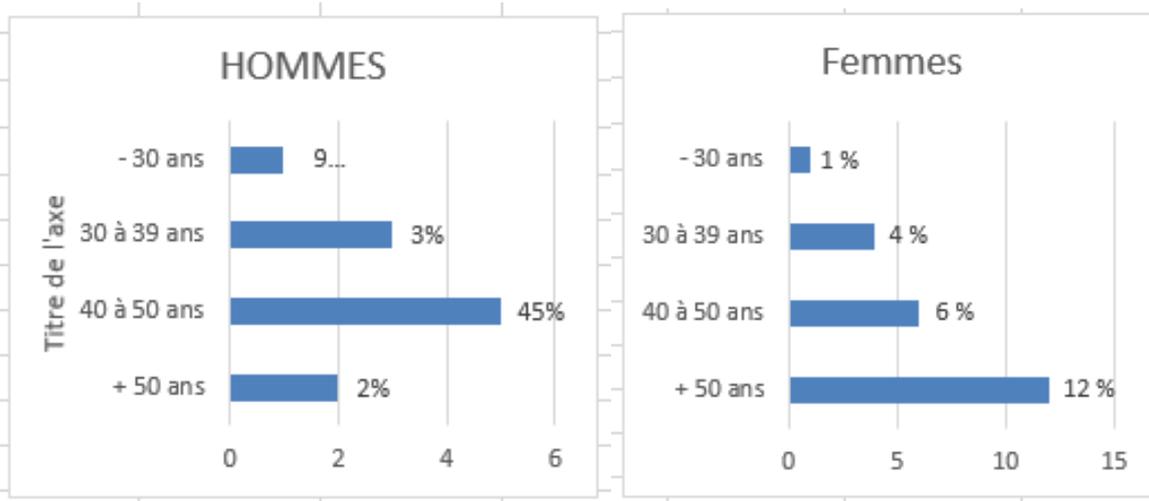


#### Par catégorie :

	Femmes	Hommes	Effectifs par catégorie	% Femmes	% hommes
catégorie A	8	2	10	80	20
TOTAL CCPH	23	11	34		



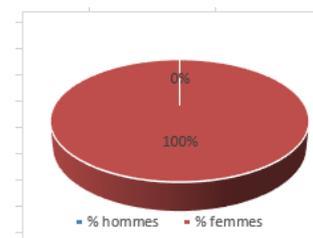
## 2. Age moyen des agents de la collectivité



## 3. Mouvements au sein de la collectivité

Départs	Femmes	Hommes	Total	% Hommes	% Femmes
TOTAL	3	0	3	-	100

Arrivées	Femmes	Hommes	Total	% Hommes	% Femmes
TOTAL	5	0	5	-	100

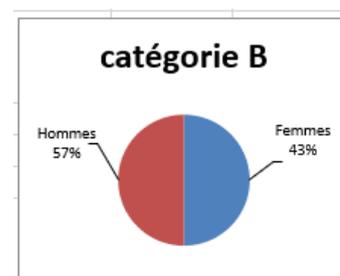


## 4. Déroulement de carrière

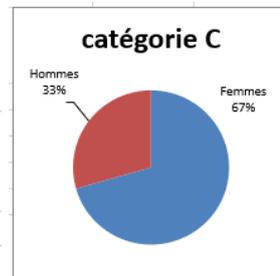
Les avancements d'échelon

En 2024, aucun agent de catégorie A n'a eu d'avancement d'échelon

	Femmes	Hommes	Effectifs par catégorie	% Femmes	% hommes
catégorie B	1	1	2	50	50
TOTAL CCPH	23	11	34		



	Femmes	Hommes	Effectifs par catégorie	% Femmes	% hommes
catégorie C	2	1	3	67	33
TOTAL CCPH	23	11	34		



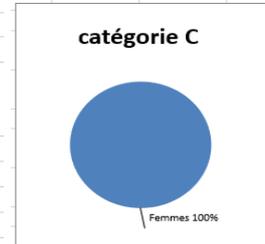
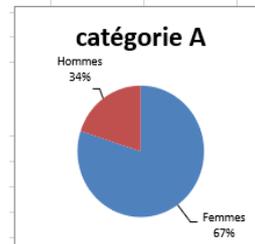
Les avancements de grade

En 2024, il n'y a eu aucun avancement de grade

## 5. L'organisation du temps de travail

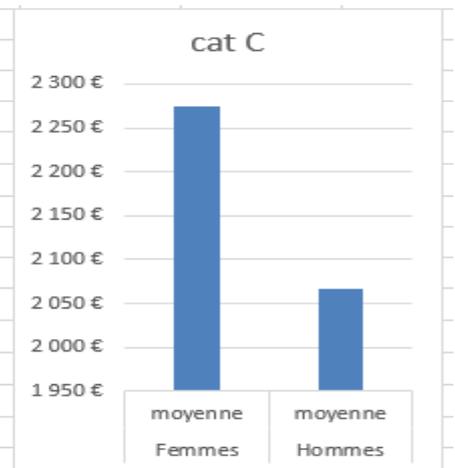
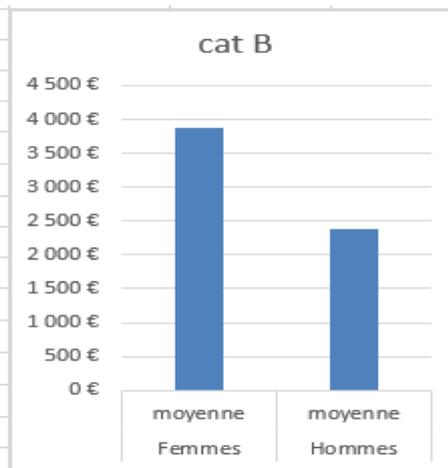
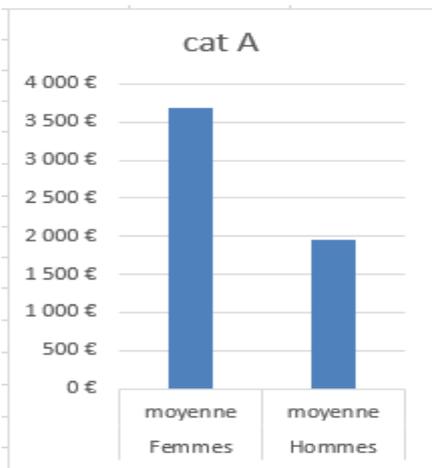
### Agents à temps partiel

	Femmes	Hommes	Effectifs par catégorie	% Femmes	% hommes
catégorie A	2	1	3	67	34
catégorie B	0	0	0	0	0
catégorie C	2	0	2	100	0
TOTAL CCPH	23	11	34		



## 6. Rémunération nette fiscale des agents

		cat A			cat B			cat C
Femmes	moyenne	3 690 €	Femmes	moyenne	3 887 €	Femmes	moyenne	2 275 €
Hommes	moyenne	1 961 €	Hommes	moyenne	2 374 €	Hommes	moyenne	2 067 €



## DEUXIEME PARTIE

### BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

#### 1. La politique Enfance

Il existe 10 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de la CCPH pour les enfants de 3-4 à 11 ans :

- « Créalo » situé à Bazainville – 79 places (gestion confiée à une association)
- L'accueil de loisirs situé à Condé-sur-Vesgre – 30 places pendant les vacances scolaires et 49 places le mercredi (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- « Les Petits Potiers » situé à Boutigny-Prouais – 49 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- L'accueil de loisirs situé à Longnes – 49 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- « Le Tourniquet » situé à Maulette - 49 places pendant les vacances scolaires et 79 places le mercredi (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- L'accueil de loisirs situé à Orgerus – 60 places au 01-01-2015 (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- L'accueil de loisirs situé à Richebourg – 79 places (gestion confiée à une association)
- « Les P'tits Loups » situé à Saint-Martin-des-Champs – 20 places (gestion confiée à une association)
- L'accueil de loisirs situé à Septeuil – 30 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)
- Le « Rigoloisirs » situé à Houdan -30 places (gestion confiée à l'Ifac 78 dans le cadre d'un marché)

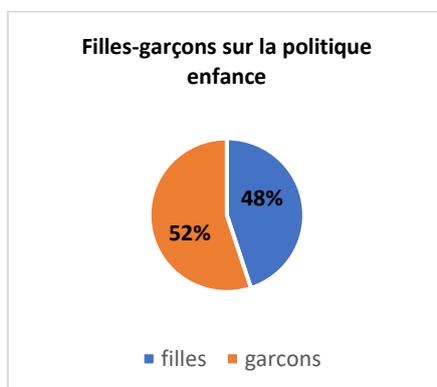
#### Répartition des inscriptions

D'après une étude sur trois communes de l'agglomération de Bordeaux, du laboratoire ADES, du CNRS, et de l'université de Bordeaux en 2011, les filles sont en nombre égal avec les garçons dans les accueils de loisirs avant la 6<sup>ème</sup> à hauteur de 52 % de garçons pour 48 % de filles – cf « *La lettre IFAC de mars 2019* ».

#### Éléments chiffrés

Au 19 novembre 2024, les inscriptions arrêtées au 31 décembre 2023 :

1182 enfants ont été inscrits dont 519 filles et 663 garçons. La parité est donc respectée pour l'accueil des filles et des garçons en centres de loisirs.



## 2. La politique jeunesse

Depuis 2005, le « Secteur Jeunes » propose aux jeunes âgés de 12 à 17 ans (révolus) résidant sur le Pays Houdanais, des activités de loisirs lors des vacances scolaires (sauf sur le mois d'août).

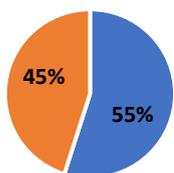
Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 4 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités qui sont proposées sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du Pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (ex : cinéma, patinoire, laser...).

Exemple d'activités développées par le « Secteur Jeunes » : équitation, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, sorties culturelles sur Paris, zoo, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table...), accrobranches, ...

### Répartition des inscriptions

	Filles	Garçons
Inscription secteur jeunes	186	149

Répartition des inscriptions secteur "jeunes"



■ filles ■ garçons

Par comparaison, toujours d'après l'étude menée sur trois communes de l'agglomération de Bordeaux par le laboratoire ADES, le CNRS, et l'université de Bordeaux en 2011, les garçons représentent une grande majorité des utilisateurs par exemple des maisons de quartier, maison de jeunes, club de prévention, etc...

*\*Source : La Lettre IFAC mars 2019*

Au sein de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, globalement, sur les deux secteurs, on constate une relative homogénéité des taux d'inscriptions entre les garçons et les filles. Ces taux en pourcentage sont quasiment identiques entre 2017 et 2024.

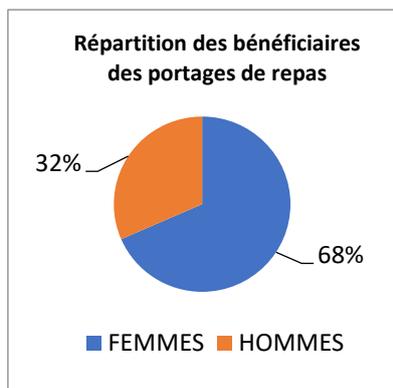
Enfin, pour le bon fonctionnement du « Secteur Jeunes », la Communauté de Communes du Pays Houdanais a recruté 7 animateurs vacataires sur l'année 2024 (3 hommes et 4 femmes). La proportion femmes-hommes est sensiblement homogène aux années précédentes (hors crise sanitaire).

## 3. Le service du portage de repas à domicile

Depuis août 2002, la Communauté de Communes du Pays Houdanais propose à ses habitants un service de portage de repas à domicile (pour les personnes âgées de 60 ans et plus ou dépendantes, accessible dans toutes les communes de la collectivité).

Le service est assuré 7j/7, et comprend la livraison d'un plateau-repas équilibré pour le déjeuner et le dîner, préparé par des diététiciens professionnels au prix unitaire de 9.36 €.

## Eléments chiffrés



En 2024, 871 personnes ont bénéficié du service du portage de repas à domicile.

- 555 femmes
- 316 hommes

### 4. France services à Houdan et Septeuil

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des France services sont ouverts depuis le 8 avril 2024 à Houdan et à Septeuil.

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, les Finances publiques, France Travail, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA...

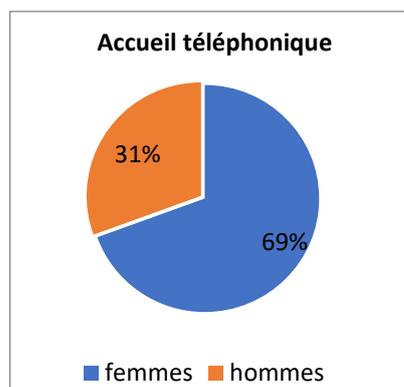
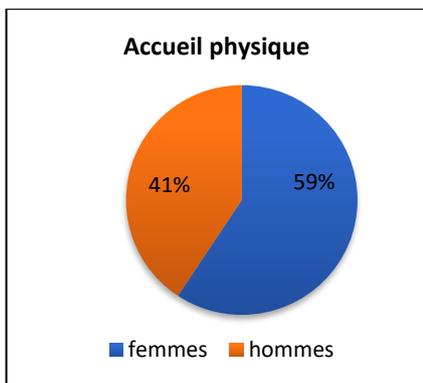
Avec France services, la collectivité garantit une offre de services publics de qualité, par des agents d'accueil qui sont à l'écoute et formés aux différentes démarches administratives.

## Eléments chiffrés

(Données pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2024)

Les conseillers France services ont accueilli 1569 personnes au total dont 1091 accueillis physiquement et 478 par téléphone, répartis comme suit :

- Accueil physique pour les femmes : **647**- Accueil téléphonique : **332**
- Accueil physique pour les hommes : **444** – Accueil téléphonique : **146**



## 5. Le service emploi

La CCPH est dotée d'un service Emploi depuis le 1er janvier 2007.

Les demandeurs d'emploi, ainsi que les personnes souhaitant une reconversion professionnelle bénéficient d'un suivi ou d'une aide personnalisée dans leurs recherches et leurs démarches.

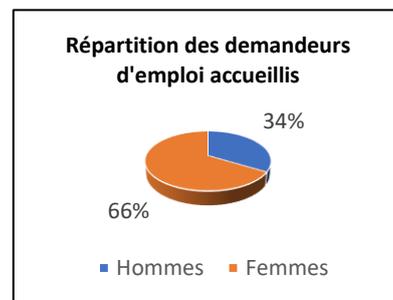
Ce service complète les appuis officiels par un accompagnement personnalisé.

Une collaboration avec France Travail permet l'accueil des demandeurs d'emploi au Bureau pour l'Emploi afin d'y effectuer certaines démarches et leur éviter ainsi des déplacements au Pôle Emploi.

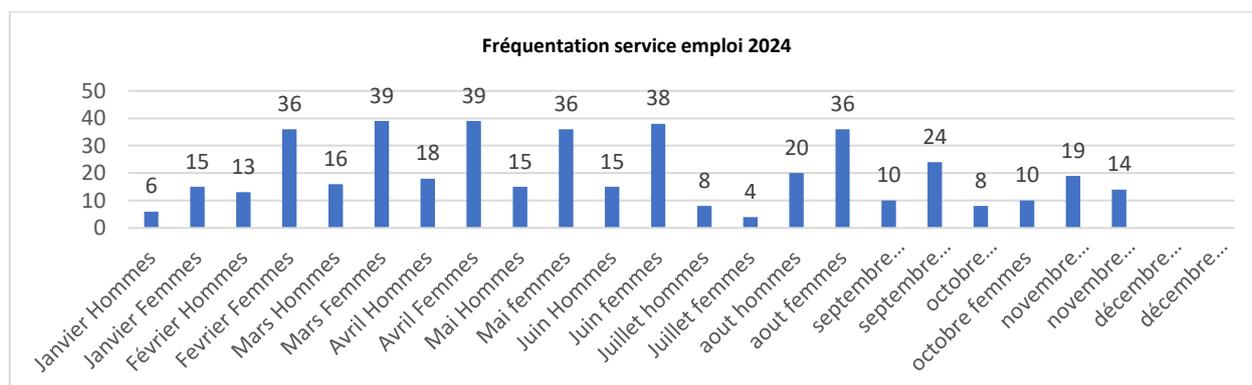
Le nombre de demandeurs d'emploi reste stable sur notre territoire.

### Eléments chiffrés

- 1620 demandeurs d'emploi sur le territoire au 30 novembre 2024 contre 1649 à fin 2023,
- Taux de chômage : 7.64% contre 7,76% en 2023,
- 167 mises en relations sur l'année 2024,
- 19 contrats signés dont 1 en CDI, 8 en CDD et 10 missions d'intérim,
- 16 ateliers « initiation au site internet Pôle Emploi, Word et Excel » organisés par le service en 2024,
- 439 demandeurs accueillis et conseillés (291 femmes et 148 hommes) ce qui représente 34% d'hommes pour 66% de femmes.



Parmi ces demandeurs, 23 personnes ont été orientées par Pôle Emploi pour un accompagnement global.



En 2024, les femmes ont sollicité le service emploi deux fois plus que les hommes.

Cela s'explique en partie par le fait que les démarches sont plus spontanées de la part des femmes.

Les hommes se rendent au service emploi plus par obligation et/ou dans le cadre d'une démarche contrainte par les institutions.

## CONCLUSION

La Communauté de Communes du Pays Houdanais intervient sur un large champ de politiques publiques, au-delà même des compétences obligatoires attendues, au cœur d'un vaste territoire à dominante rurale.

Au travers des éléments détaillés et chiffrés présentés dans ce rapport, il convient de souligner que l'équilibre hommes-femmes est respecté d'une manière globale.

En effet, les actions menées par la CCPH tendent à maintenir du mieux possible un équilibre certain sur l'implication des femmes et des hommes sur le territoire.

Malgré tout, certains chiffres démontrent parfois un déséquilibre entre les femmes et les hommes.

Il est le plus souvent le reflet d'un fait social (temps partiel, utilisation du portage de repas à domicile, fréquentation du service emploi) ou de schémas traditionnels ancrés depuis des générations.